

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Madame,
Monsieur,

C'est déjà la période où nous devons envisager la préparation du budget. La loi prévoit que le maire doit faire rapport à la population sur la situation financière de la municipalité dont il a la charge, ce que je m'empresse de faire par cet article de notre journal.

2014

Pour l'année 2014, dont les états financiers ont été déposés en avril dernier, les finances de la Municipalité se résumaient ainsi :

- Une augmentation des taxes de 2,9 % par rapport à l'année précédente;
- Un surplus budgétaire de 164 856 \$;
- Notre surplus accumulé au 31 décembre 2014 était de 5 616 287 \$;
- Notre quote-part d'agglomération était de 14 411 063 \$ et est toujours en contestation juridique;
- Nos immobilisations 2014 ont totalisé 2 207 825 \$, dont les principales sommes ont été investies ainsi:
 - réfection des rues Saint-Gérard et Valets;
 - plan d'intervention;
 - achat d'équipements divers;
 - aménagement de bâtiments;
 - diverses réparations.

Rapport de l'auditeur

Le rapport financier 2014, pour l'exercice qui se termine le 31 décembre, a été déposé par la trésorière au conseil municipal en date du 28 avril 2015, dans le respect de la loi. Il était accompagné du rapport de l'auditeur indépendant. Selon l'avis de ce dernier, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

2015

Pour 2015, un budget de 29 817 500 \$ a été adopté, ce qui a nécessité une augmentation des taxes de **3,9 %** essentiellement due aux éléments suivants :

Hors de notre contrôle

1. Une coupure imprévue de 300 M\$ imposée par le gouvernement provincial dans le pacte fiscal (pour 0,4 % d'augmentation de taxes);
2. Notre quote-part d'agglomération de 15 077 221 \$ (pour 2,2 % d'augmentation de taxes);

Sous notre contrôle

3. L'inflation de nos dépenses de fonctionnement a pu être limitée à 0,7 %;
4. La décision d'investir davantage dans le paiement comptant de nos immobilisations (0,6 %).

C'est donc dire que, sur la hausse de **3,9 %** imposée à nos payeurs de taxes, seulement **1,3 %** est relié aux opérations locales, le reste étant hors de notre contrôle.

C'est d'ailleurs pour éviter de tels abus que la Ville de L'Ancienne-Lorette a entrepris des procédures judiciaires pour corriger les excès de facturation de l'agglomération de Québec et que notre implication à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) vise à contrer l'empressement du gouvernement provincial à refiler ses factures aux villes sous prétexte d'équilibrer son budget.

En date de ce jour, la Ville a procédé à des investissements en immobilisation totalisant 1 292 173 \$ pour les travaux suivants :

• Agrandissement de l'hôtel de ville	534 126	\$
• Amélioration des bâtiments	52 188	\$
• Équipements divers	330 332	\$
• Aménagement des infrastructures	201 591	\$
• Véhicules	88 332	\$
• Site Internet	36 301	\$
• Ameublement de bureau	49 303	\$

Notre surplus accumulé sera d'environ 5,3 M\$ au 31 décembre 2015, incluant celui de l'année en cours qui est estimé à 118 000 \$.

Notre dette :

Notre surplus budgétaire a diminué en comparaison de ceux enregistrés dans le passé, mais cela s'explique par notre faible taux d'endettement qui a été encore réduit en 2015 puisque :

Dette à la charge des contribuables :

-	31 décembre 2014	19 972 000 \$
-	31 décembre 2015	18 750 000 \$ (estimation)

Contrats municipaux

Afin de se conformer à l'article 474,1 de la *Loi sur les cités et villes*, la liste des contrats de 2 000 \$ et plus accordés à un même fournisseur, lorsque ces contrats comportent une dépense de plus de 25 000 \$, ainsi que la liste de tous les contrats de plus de 25 000 \$, ont été déposées au conseil municipal et sont disponibles au Service de la trésorerie.

Rémunération des élus (es)

• Le maire :	salaire de base :	81 187	\$
	allocation de dépenses :	15 976	\$
• Les conseillers (ères)	salaire de base :	17 861	\$
	allocation de dépenses :	8 931	\$

2016

Les orientations budgétaires pour la prochaine année sont de garantir que nos payeurs de taxes puissent être respectés dans leur capacité de payer tout en conservant des services municipaux de haute qualité.

Le plan triennal d'immobilisation sera essentiellement concentré sur les réparations de rues et le maintien de nos équipements d'entretien et devrait représenter une moyenne de 2 M\$ par année.

Merci de votre confiance et de votre appui.

Le maire,



Émile Loranger, ing.